LES RÉSULTATS, EN BREF

Enquête sur les violences sexistes et sexuelles en milieu scolaire, Niamey et Maradi, 2022

Dans toutes les écoles où nous nous sommes rendu·e·s : les violences sexistes et sexuelles sont présentes. Il est urgent de briser le tabou et de demander au gouvernement d'agir ! Du 12 au 26 octobre 2022, nous menons la campagne #ZéroViolence pour libérer la parole et interpeller le Ministère de l'Éducation sur la nécessité de revoir le règlement intérieur des établissements publics secondaires.

Nous sommes les Jeunes Leaders pour le Plaidoyer (JLP), 30 jeunes nigériennes et nigériens engagé·e·s depuis mars 2020 dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) en milieu scolaire. Face au manque de données sur ce problème de société, nous avons conduit une enquête dans 7 établissements secondaires publics du pays. L'enquête a permis de réaliser plus de 750 questionnaires et plus de trente focus groupes avec les élèves et les responsables scolaires.
Cette étude s'inscrit dans le cadre du projet "Jades II", Jeunes et Adolescent·e·s En Santé phase 2, qui a pour objectif de renforcer le plaidoyer pour les droits et la santé sexuels et reproductifs des jeunes au Niger et notamment des jeunes femmes. Nous bénéficions du soutien des ONG Lafia Matassa, Solthis et Equipop et avons été accompagné·e·s par deux consultant·e·s expert·e·s qui ont rédigé le protocole de recherche, suivi la mise en œuvre de l'étude et analysé ses résultats.

Vous trouverez dans ce court document une synthèse du rapport de notre enquête : ses principaux résultats et quelques pistes d'analyse.

Encadré n°1 - Chronologie et méthode

- Novembre 2021 à février 2022 - Formation des JLP par les ONG Equipop et Lafia Matassa sur la thématique des Violences Sexistes et Sexuelles.
- Décembre 2021 - Implication des partenaires JADES II des services techniques dans la mise en place de la méthodologie de l'enquête et proposition d'un accompagnement pour la réussite de la mise en œuvre.
- Décembre 2021 - rencontre de présentation de l'équipe (accompagnatrices et JLP) et du projet à la DSS/MEN.
- Janvier 2022 - Relecture du protocole d'enquête avec les partenaires des Ministère de la Santé, de l'Education Nationale, de la Promotion de la Femme et de la Promotion de l'Enfant pour amélioration avant le dépôt au comité d'éthique du ministère de la santé.
- Mars 2022 - Formation des JLP par les consultant·e·s et un informaticien sur les outils d'enquête et le logiciel de traitement des données (Epi Info).
- 14 avril 2022 - Validation du protocole d'enquête par le comité d'éthique du Ministère de la Santé.
- Avril 2022 - Détermination des établissements enquêtés avec l'autorisation, l'aide et l'appui du Ministère de l'Education Nationale à travers ses directions décentralisées dans les zones d'intervention du projet.

- Du 23 mai au 4 juin 2022 - Réalisation de l'enquête dans 7 établissements des communes I, III et IV de Niamey et I, II et III de Maradi (zone d'intervention du projet JADES II). Mise en oeuvre d'une approche mixte combinant les méthodes quantitatives (questionnaire présenté aux collégien·ne·s et lycéen·ne·s) et qualitatives (entretiens semi-directifs et des focus groups auprès des élèves, enseignant·e·s, surveillant·e·s et directeur·rice·s) avec le suivi des partenaires des services techniques.
- Octobre 2022 - Rencontre de présentation des résultats impliquant les JLP, les accompagnatrices, le Ministère de l'Education
- Octobre 2022 - Séance de travail des membres des services techniques pour améliorer et valider le rapport d'enquête et les messages à diffuser (campagne et journée de plaidoyer).

1. LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES SONT UNE RÉALITÉ DANS NOS ÉCOLES

Plus d'un·e élève sur cinq déclare avoir été victime de violences sexistes et sexuelles à l'école. Harcèlement, dénigrement, baisers forcés, attouchements sexuels... Les réponses aux questionnaires comme les témoignages oraux recueillis pendant l'enquête révèlent un problème sociétal d'ampleur. **Les conséquences de ces violences sont graves**, en termes de santé (mentale et physique), d'éducation (échec et abandon scolaire) et de non protection des droits des enfants et des filles. **Le gouvernement doit agir pour que filles comme garçons puissent apprendre en sécurité.**

23% des répondantes auraient déjà subi des attouchements sexuels
(tableau n°1)

Un chiffre qui monte à 41% si l'on ne considère que les répondantes des établissements de Maradi.

Tableau n°1 - Réponses à la question : *Au cours de l'année scolaire, est-il arrivé qu'une personne touche ta poitrine, tes fesses, l'intérieur de tes cuisses ou ton sexe alors que tu ne voulais pas ?*

	Femme	**Homme**	**Ensemble des répondant·e· s**
Jamais	77%	82%	80%
Plusieurs fois	7%	7%	7%
Souvent	7%	7%	7%
Une fois	9%	4%	6%
Total général	100%	100%	100%

Encadré n°2 - Définitions

- **Violences sexistes** : Le sexisme désigne l'ensemble des préjugés ou des discriminations reposant sur le sexe ou, par extension, sur le genre d'une personne. Les violences sexistes consistent à humilier ou rabaisser une personne en fonction de son sexe et/ou de son genre et elles peuvent se manifester de différentes manières : “blagues”, remarques, injures mais aussi discrimination, violences physiques , etc...

- **Violences sexuelles** : Elles désignent tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaire ou avance de nature sexuelle dirigés contre la sexualité d’une personne en utilisant la coercition commis par une personne indépendamment de sa relation avec la victime.
  Les violences sexuelles comprennent notamment le harcèlement sexuel, les attouchements ou agressions sexuelles, l’exploitation sexuelle et les viols ou tentatives de viol.

2. MÉCONNAISSANCE DES ÉLÈVES ET BANALISATION

Près d’un·e élève sur deux (45%) ne considère pas le viol comme une violence sexuelle
(tableau n°2)

La situation est alarmante, d’autant plus que les chiffres ne représentent certainement **qu’un aperçu de la gravité du phénomène global**. En effet, les entretiens comme les questionnaires révèlent que les élèves peinent à identifier les violences sexuelles comme telles à cause d’un **manque de connaissance, de leur banalisation et du tabou qui entoure le sujet**. Une des urgences est donc d’informer les jeunes et les adolescent·e·s sur leurs droits et de porter une action spécifique pour prévenir, protéger et permettre la prise en charge des violences sexistes et sexuelles en milieu scolaire.

Tableau n°2 - Réponses à la question : *Qu’est-ce qu’une violence sexuelle selon toi ?*

Items	**Ensemble des répondant·e·s ayant coché l’item**
Une insulte	11%
Une humiliation	10%
Ta mise à l’écart des autres activités	5%
Des menaces physiques ou verbales	7%
Des coups et blessures physiques	5%
Imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle	13%
Les attouchements sexuels	31%
Le viol ou des rapports sexuels forcés	55%
L’exhibitionnisme (montrer ou parler de ses organes sexuels ou raconter des faits intimes)	17%

3. DIFFICULTÉS À DÉNONCER ET GRANDE IMPUNITÉ DES AUTEUR·RICE·S

Peu d'élèves s'expriment sur la violence qu'elles et ils ont subie, le plus souvent par **peur, manque de confiance ou ne sachant pas vers qui se tourner**. Dans les groupes de discussion, les filles particulièrement ont indiqué avoir peur de représailles. **Le tabou et la stigmatisation des victimes constituent des freins à la libération de la parole** et à l'identification du phénomène. La mise en place d'un **soutien désigné** (un·e assistant·e social·e par exemple) dans chaque établissement permettrait de répondre aux enjeux de confiance et de confidentialité et ainsi de prendre en charge et d'orienter les victimes et témoins, et donc d'identifier et de sanctionner les auteur·rice·s de violences.

Plus de 80% des élèves n'ont jamais parlé des violences qu'elles et ils ont subies
(tableau n°3)

Tableau n°3 - Réponses à la question : *As-tu parlé des violences que tu as subies à l'école ?*

	Femme	**Homme**	**Ensemble des répondant·e· s**
Non	82%	83%	83%
NRP	3%	2%	3%
Oui	15%	15%	15%
Total général	100%	100%	100%

Pour l'instant, les élèves ne bénéficient pas d'une prise en charge adaptée et les auteur·rice·s restent impuni·e·s. La majorité des élèves considère que **les adultes n'interviennent pas** auprès des élèves qui ont des comportements violents à l'école, moins d'un cinquième considère que les adultes interviennent toujours.

Il est également urgent que les sanctions contre les auteur·rice·s de violences soient définies dans le règlement intérieur et qu'elles puissent s'appliquer autant aux élèves qu'aux équipes pédagogiques. En effet, si les élèves citent principalement leurs pairs comme auteur·rice·s, **des professeur·e·s sont également responsables** de violences. 4% des élèves ont indiqué avoir été victimes d'enseignants, 4% d'enseignantes - un chiffre encore une fois probablement très en-deçà de la réalité au vu de la difficulté des élèves à en parler, ces violences s'inscrivant dans un rapport de pouvoir. Dans les très rares cas où des professeur·e·s sont incriminé·e·s, la norme est à **l'impunité** : elles et ils sont le plus souvent simplement muté·e·s dans d'autres écoles où ils peuvent alors reproduire des violences sur de nouveaux·elles jeunes, principalement mineur·e·s.

4. UNE SOLUTION MAJORITAIREMENT ÉVOQUÉE : L'APPROPRIATION ET LA REVUE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La majorité des répondant·e·s pense qu'une meilleure application du règlement intérieur pourrait permettre de lutter contre les violences sexistes et sexuelles

(80 % des répondant·e· s à Maradi et 56 % à Niamey)

Le règlement intérieur est vu par les élèves comme **un levier important** dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Une meilleure appropriation et une plus grande application de celui-ci par les l'ensemble de la communauté éducative pourrait être une solution. Cependant, pour que le règlement devienne un outil efficace, il doit être révisé : **les violences sexistes et sexuelles doivent y être définies spécifiquement**, et le processus de prise en charge et les sanctions associées doivent y être mentionnées. Ces ajouts sont possibles via l'**amendement, par le Ministre de l'Education du Niger, de l'arrêté 0064** du 16 mars 2020 déterminant le canevas de règlement intérieur des établissements scolaires du secondaire.

Encadré n°3 - Mobilisons-nous pour #ZéroViolence !

💥 **Du 12 au 26 octobre**, rejoignez la campagne #ZéroViolence pour révéler au grand jour ces violences et demander **la révision du règlement scolaire par le Ministère de l'Éducation** : rendez-vous sur Facebook : @JeunesLeadersPlaidoyer et Twitter : @JLP_Niger !